

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

Séance du 31 janvier 2012

L'an deux mille douze

et le 31 janvier,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : M. VULPIAN Claude – **MAIRE**

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène – M. PETITJEAN Daniel - Mmes HENRY Mireille – GILLES Christine – M. VULPIAN Patrice - **ADJOINTS**

Mmes LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - Mme AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy – Mmes FARENQ Jeanine – BOUYA Corine - de CHAZERON FELICI Nathalie - M. POOS Julien - Mme CUCCIA Andrée – M. BONO Guy – Mme MICHEL Françoise – MM. LE PALABE David - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. TOSI Michel – Mme IBANEZ-QUENIN Stéphanie – Melle AMBROSIO Angélique

ABSENTS EXCUSES : M. BERTON Christian - Melle ARROUCHE Mounia

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° 08/12 - Réalisation de travaux de proximité – Programme 2012 – Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

M. PETITJEAN rappelle à l'assemblée que le Conseil Général des BdR poursuit sa politique d'aide aux communes pour la réalisation de travaux de proximité.

L'aide apportée par le Conseil Général s'élève à 80% du montant des travaux plafonné à 75 000 € HT par opération.

Pour l'année 2012, le programme est le suivant :

- ① Travaux dans les écoles
- ② Travaux d'agrandissement de la médiathèque
- ③ Travaux sur les bâtiments communaux
- ④ Travaux dans les équipements sportifs et associatifs
- ⑤ Réfection des vestiaires de la salle des arts martiaux
- ⑥ Aménagements d'espaces verts
- ⑦ Réalisation d'un local pour la petite enfance

En conséquence, M. PETITJEAN demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire, à :

- solliciter de M. le Président du Conseil Général, l'aide escomptée pour les opérations énumérées ci-dessus,
- faire réaliser les travaux correspondants

Oùï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 31 janvier 2012.

LE MAIRE